



Mardi 10 avril 2018 / Ceintrey

Moissons de l'emploi : 4^{ème} édition terminée



Les moissonneuses ont raconté leur expérience.

La 4^e édition des Moissons de l'emploi s'est terminée vendredi, salle V.-Michel.

Pendant une semaine, les demandeurs d'emploi du territoire volontaires ont prospecté auprès des employeurs du Pays du Saintois et de Moselle et Madon. Ils ont participé à des ateliers de formation, tels que préparation à l'entretien d'embauche, le savoir être et le e-profil.

A l'initiative des moissons de l'emploi, Patrick Graeffly et Hervé Tillard ont souligné la démarche humaine avec le développement des compétences, vis-à-vis des entreprises et des moissonneuses, une connaissance du tissu économique local et la détection des besoins et marché caché.

Les moissonneuses sont invitées au printemps de l'Eco qui se déroule en ce moment et jusqu'au 20 avril en Moselle-et-Madon.

Plus d'infos, « emploi.terresdelorraine.org »

Mercredi 11 avril 2018 / Bainville-sur-Madon

De l'art et du toucher avec le Ram



De l'art et du toucher avec le Ram

La salle des fêtes fourmillait d'une vingtaine de gamins et leurs nounous venus participer à la rencontre délocalisée du jeudi matin. Les plus petits se sont familiarisés avec le toucher d'éponges de différentes matières. Quant aux plus grands, un atelier peinture avec la réalisation d'un grenouille les a entraînés dans une découverte du monde aquatique.

Renseignements, « Le Fil d'Ariane », tél. 03.83.53.25.06.

Samedi 14 avril 2018 / Bainville-sur-Madon

La terre se façonne



Apprentis potiers

L'atelier poterie a attiré 12 parents et enfants pour 3 h de façonnage de la terre avec Corinne Péras, artisan potier. Proposé par la médiathèque « La Filoche » dans le cadre du cycle « Autour de la table », l'animation a beaucoup plu. Chacun a confectionné une bonbonnière. La technique pour pétrir, lisser la terre et la décorer demande de la maîtrise et les conseils de l'animatrice furent écoutés avec attention pour un résultat du plus bel effet.

Samedi 14 avril 2018 / Neuves-Maisons

Détournements de fonds à la piscine



L'employée de la piscine était en proie à des difficultés financières.

Une fonctionnaire, salariée de la piscine de Neuves-Maisons tapait dans la caisse. En proie, semble-t-il, à des difficultés financières, la suspecte a détourné quelque 8.000 €.

Les faits ont été portés à la connaissance de la Communauté de communes Moselle Madon, en charge de la piscine, au mois de février. Une plainte était déposée avec une enquête confiée à la brigade

de gendarmerie locale, renforcée par la brigade des recherches (BR) de Nancy.

Entendue par son employeur ainsi que par les gendarmes, la suspecte a reconnu les faits. Après avoir révoqué sa fonctionnaire, la Com'com Moselle Madon lui a réclamé 1 € de dommages et intérêts car l'ex-employée de la piscine qui, jusqu'ici, avait présenté un comportement irréprochable, s'est engagée à rembourser l'intégralité des fonds détournés. Reste qu'elle a tout de même fait l'objet de poursuites judiciaires lors d'une comparution en reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), le 3 avril. Elle a écopé d'une peine d'emprisonnement de 8 mois avec sursis.

A.T.

Les élèves de Banvoie donnent le la



Parmi ces jeunes prodiges : Liam, Loris, Antoine, Elodie et Laura de l'école Banvoie.

Jeudi 12 avril, à la salle Plan d'eau de Messein, 600 élèves de Moselle et Madon ont pu assister et participer pour un certain nombre d'entre eux, au concert donné par les professeurs de l'Ecole de Musique de Neuves-Maisons.

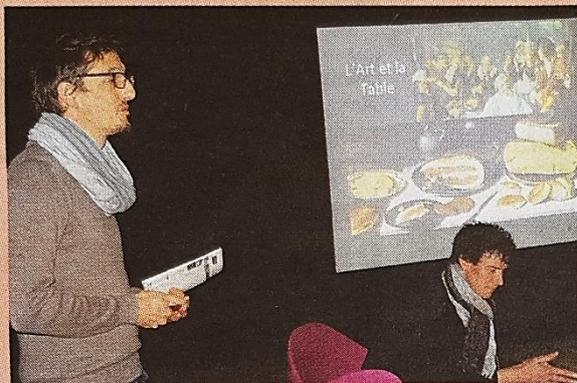
Les élèves de 3 classes de l'école Banvoie de Chaligny y étaient ! Accompagnés de leurs enseignantes, M^{mes} Al Atrash, Garcia et Locatelli, ils avaient été initiés, durant les semaines précédentes,

à des instruments de musique différents en compagnie des professeurs de l'école de musique : Fanny au violon, Hélène à la flûte et Julien à la trompette.

Alors qu'ils ne connaissaient que quelques notes, les élèves ont ainsi eu le plaisir de jouer des morceaux de musique aux côtés de « vrais » musiciens. C'est dire comme ils étaient fiers. Ces spectacles sont l'occasion de faire découvrir aux élèves la démarche d'un concert, l'esprit d'équipe d'un orchestre, le mélange d'élèves et de musiciens pros. C'est pourquoi, en plus des parcours d'apprentissage musical classique proposés tout au long de l'année scolaire avec la plupart des instruments, E3M développe de nombreuses actions de sensibilisation à la musique en milieu scolaire. Elle utilise une méthode pédagogique de groupe entièrement renouvelée au profit de la pratique collective. Simon, pianiste virtuose et professeur à E3M, précise : « La sensibilisation à la musique auprès des plus jeunes fait partie de nos missions ; elle nous permet aussi de sortir de nos murs, d'aller à la rencontre d'autres types de publics et lors des concerts de nous retrouver avec nos collègues musiciens pour des échanges musicaux formateurs ».

Plus d'infos : [site internet de l'école de musique Moselle et Madon.](#)

La table, prétexte à découvrir l'Art



Christophe Rodermann est revenu pour la troisième fois à l'Espace culturel La Filoche. Il était le dernier intervenant dans le cycle thématique « autour de la table ». Vingt personnes étaient présentes pour écouter ce conférencier captivant pour une causerie intitulée « L'Art et la Table ».

La table est un objet du quotidien. Chacun a des souvenirs liés à la table, des moments de partage, de discussion, voire des tensions liées à celle-ci. La peinture a représenté cette rencontre privilégiée avec le quotidien. Cinq siècles d'Histoire de l'Art ont ainsi défilé devant les yeux du public, largement commentés par Christophe Rodermann. Cinq siècles qui reflètent aussi l'évolution des mentalités, des styles, de l'approche de l'art. Mais c'est d'abord symboliquement par une table du Lorrain Jean Prouvé, de 1951, alliant design et fonctionnalité, que l'exposé a commencé. Ensuite, travelling arrière de plus de cinq siècles avec la grande fresque de Léonard de Vinci, « La Cène », pour le réfectoire des dominicains de Milan à la fin des années 1490. Une scène du Nouveau Testament bien connue, construite méthodiquement avec des effets de perspective, avec la répartition des apôtres structurée en deux groupes de six, eux-mêmes divisés en deux sous-groupes. C'est l'aspect dramatique qui prime. La représentation de ce qui se mange est peu lisible ici : ce n'est pas



ici l'essentiel.

D'autres œuvres sont plus explicites a priori sur la consommation, comme ces tableaux des peintres des Écoles du Nord : « Noces paysannes » de Bruegel l'Ancien de 1569, « Mangeuse d'huîtres » de Jan H. Steen de 1668. Steen est à regarder aussi au second degré, il faut y déchiffrer le message par les symboles représentés. Ainsi, l'huître, à la fois aphrodisiaque et beauté intérieure avec la perle. Cette symbolique dans les mets représentés et leur agencement apparaît encore chez Jacob van Es dans « Le déjeuner de poissons », avant 1640. C'est une époque où le protestantisme interdit la peinture religieuse. Le peintre ne peut donc s'exprimer en la matière que par allusion.

Il est impossible de tout citer, de Georg Flegel au début du XVIIe siècle aux peintres du XIXe comme Manet (le célèbre « Déjeuner sur l'herbe »), Caillebotte, Van Gogh, Renoir, le Lorrain Friant, Signac. La présentation s'est achevée par « Picnic » du Colombien Botero, avec ses personnages aux formes généreuses (deuxième moitié du XXe siècle). En guise de conclusion, Christophe Rodermann affirma que « la table peut être un formidable prétexte à découvrir l'art ». Un échange avec le public a suivi la causerie, vivement appréciée.

Daniel Bontemps

Moselle et Madon s'invite à la résidence Marguerite



Une structure accueillante pour le bien-être des résidents

Lundi 16 avril à 18 h 30, la commission habitat de la communauté de communes en Moselle et Madon avaient choisi la résidence Marguerite pour tenir sa réunion mensuelle.

Accueillies par Carole Alix et Jacques Bachmann, les maîtres des lieux, la douzaine d'élus et deux salariés

de la Com'com Moselle et Madon ont pu visiter l'ensemble du bâtiment et découvrir l'accueil, la buanderie, la cuisine et deux types d'appartement, pour se retrouver dans la salle commune.

Étonnamment pour la plupart de découvrir une structure accueillante, lumineuse, où tout est fait pour le bien-être des résidents : les logements du rez-de-chaussée ont droit à un petit jardin pour les fleurs et les légumes, un enclos pour leur petit chien et même un poulailler pour quelques poules et un coq « civilisé », a-t-on précisé. Les appartements à l'étage disposent d'un spacieux balcon ; les fruits du verger entourant le bâtiment sont à la disposition des locataires. À la suite de la visite, la réunion s'est tenue sous la présidence de Patrick Potts, 7^e vice-président et maire de Sexey-aux-Forges, et animée par Florence Bertrand, responsable du pôle Terres de Lorraine, Urbanisme et service habitat. En conclusion de la rencontre, une réflexion de Jacques Bachmann : « A vous écouter et voir vos réactions plus que positives sur nos installations, nous nous apercevons Carole et moi que nous n'avons pas su communiquer pour faire connaître la résidence Marguerite dans le territoire qui vous intéresse. Nous accueillons des locataires depuis bientôt 3 ans et des élus de la Com'com nous découvrent seulement aujourd'hui. Que peut-on envisager pour améliorer la communication ? », concluait-il.

En route pour Messein !



Les premiers cyclistes à prendre le départ.

Belle sortie vélo pour les élèves de CM1 et de CM2 de l'école du Châtel. Les 20 jeunes cyclistes se rendaient à Messein pour y rencontrer leurs petits camarades de CM2. Question sécurité, ils étaient accompagnés de 7 adultes, dont Michel Antalik, leur enseignant, Jean-Yves Oudot, animateur sportif à la Com'com Moselle et Madon et des parents d'élèves bénévoles. À leur arrivée à l'école Jean-Rostand, une petite collation les attendait, bienvenue après quelques kilomètres de pédalage ! Les échanges entre tous leur ont permis d'enfourcher leur VTT et d'être de retour dans leur école comme prévu en fin

de matinée. Les différentes sorties à vélo font partie de l'Aper (attestation de première éducation à la route) intégrée dans les programmes scolaires de l'école primaire depuis 2002. Les élèves apprennent progressivement à devenir un usager de la route.

Un futur quartier entre la Filoche et la nouvelle piscine



Plan du futur quartier Champi

Lors du conseil communautaire du mois d'avril, les élus de la Com'com de Moselle et Madon se sont réunis à la salle multi activités de Pont-Saint-Vincent. Pour la 1^{re} délibération, le président a rappelé que la concession d'aménagement du parc d'activité Brabois Forestière a été confiée à la SEBL qui en assurera la gestion et la commercialisation. Afin d'assurer le traitement, un cahier des charges sera mis en place. Pour la zone dite "Site Champi" qui se situe entre le centre aquatique et la Filoche, les élus ont décidé de céder l'emprise à un aménageur qui

aura en charge la création d'un quartier d'habitat.

Le plan d'aménagement prévoit la création de 92 logements, d'une voirie qui traversera ce site depuis la rue Roger-Salengro jusqu'à la rue de l'Abbé-Muths.

Logements collectifs et maisons individuelles

Le nouveau quartier d'environ 2.500 m² accueillera pour partie des logements collectifs et des maisons individuels. Des contacts ont été engagés avec le bailleur social MMH pour le projet qui comprend quelque 34 logements destinés à un public sénior en 2 immeubles collectifs.

Le conseil a été invité à valider la démarche et sera à nouveau appelé à délibérer pour autoriser la cession à l'aménageur qui aura été désigné au terme de l'appel à projet. Concernant également le "Site Champi" où il est envisagé de réaliser une liaison routière avec Cap Filéo, le conseil a voté l'acquisition des parcelles entourant l'ancien château d'eau qui sera détruit.

Vendredi 27 avril 2018 / Flavigny-sur-Moselle

Jeunes ados peintres



Les ados

Encadrés par Fanny de la CCMM, sept jeunes ados repeignent la cabane du Chaubourot.

Stéfen, Eloïse, Justine, Camille, Amandine, Noë et Killian des villages de Flavigny, Chaligny, Xeulley y participent activement pendant toute cette semaine. En échange de ce travail, des activités gratuites leur sont offertes, danse hip hop, foot en salle, visite de la Pépinière et une activité « Graffitis » avec des seniors de l'EPAD de Granges-sur-Vologne.



COMMUNES

CCMM

Des chiffres au conseil municipal

Pas de hausse des taxes locales qui restent à 10,5 % pour la taxe d'habitation, 11 % le foncier bâti et 28 % le foncier non bâti pour un produit attendu de 254.184 €. Les subventions aux associations sont attribuées, soit 1.500 € pour Familles Rurales, 1.000 € pour l'USVM, 250 € pour RDV à Bainville. Les comptes, administratif et gestion 2017, sont adoptés à l'unanimité avec une affectation de résultat permettant un report de 72.136 € en fonctionnement au budget 2018. Puis, le conseil a voté le budget 2018 avec 13 voix et 2 contre pour un montant de 759.398 € en fonctionnement et 354.217 € en investissement.

Prochains investissements, réfection des trottoirs en mauvais état, changement d'éclairage au groupe scolaire, réfection de la façade de la mairie, équipement d'une pointeuse, outil pour mieux gérer les heures du personnel et installation d'un accès wifi public sur la commune.

Pas d'augmentation des taxes

Le conseil municipal a reconduit le taux d'imposition de 2017 en 2018 : taxe d'habitation, 12,25 % ; taxe sur le foncier bâti, 13,96 % ; taxe sur le foncier non bâti, 35,24 %. Pour un produit fiscal attendu de 534.427 €.

Budget 2018

Le budget 2018 est adopté. Les recettes de fonctionnement sont de 2.680.000 €, grâce à un excédent de 1.411.995 € et les impôts et taxes de 892.427 €.

Les recettes d'investissement sont de 2.030.988 € et les dépenses sont de 1.923.650 € en investissement, dont 1.770.000 € de nouveaux travaux (travaux de voirie, de bâtiments sécurisation rue du Prieuré, réfection des chemins communaux de Frolois et de Pulligny, réfection des rues, projet intergénérationnel...

Subventions

Le conseil municipal autorise le versement de 75 % des subventions versées en 2017 à titre d'acompte aux associations, en attendant l'examen approfondi des attributions 2018 lors d'une prochaine réunion de synthèse.

Conventions

Une convention a été signée avec le Conseil départemental pour les travaux de la rue du Doyen-Jacques-Parisot.

Le conseil municipal a voté, moins 3 abstentions, la convention avec la CCMM pour ados mutualisés (participation financière de 10.374 € pour 2018). Le bilan sera fait fin 2018 pour les années à venir.

Le conseil municipal a donné son accord de principe pour une convention sur le déploiement du compteur communicant par GrDF.

Divers

Pas de Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sur les propriétés de M^{me} Fourier et de la SCI Malgras.

Le taux des taxes inchangé en 2018

Le conseil municipal réuni vendredi dernier a procédé à 20 délibérations, parmi lesquelles :

- Le compte administratif principal 2017, le compte de gestion principal 2017 et les budgets annexes lotissement du Champ des Fèves qui ont été approuvés à l'unanimité.
- Les taux d'imposition des 3 taxes directes locales sont maintenus au même taux qu'en 2017 : la taxe d'habitation à 14,95 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,37 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 64,19 %.
- Le budget primitif 2018 est approuvé comme suit : en fonctionnement 2 234 872,76 € et en investissement 942 295,03 €.
- La participation de la commune de Chaligny au projet d'animation mutualité à destination des adolescents est validée pour un montant de 17.581 €.
- La création de 6 emplois d'adjoints techniques contractuels, à temps non complet, est décidée suite au remplacement des contrats aidés par le Parcours Emploi Compétences.
- L'adhésion à la mission "correspondant informatique et libertés" est approuvée pour un montant estimatif de 294,13 € sur la base des cotisations 2017.
- Le projet de consultation groupée pour les repas servis dans les restaurants scolaires, centres aérés et crèche est approuvé pour un montant de 3,42 € par repas dans le cadre d'une convention de groupement avec Pulligny comme coordonnateur.
- Les travaux d'entretien des espaces verts des écoles sont confiés à l'entreprise Néo + pour un coût total de 3 114 € TTC.

Pas d'augmentation des taxes

Sur proposition du maire, le vote des taux des taxes locales est resté identique à l'an passé : 10,60 % la taxe d'habitation, 8,17 % le foncier bâti et 41,73 % le FNB.

Approbation du compte de gestion, puis, du compte administratif présenté par Jean Luc Fontaine, adjoint aux finances, qui affiche un excédent de clôture de 167.933 € en fonctionnement et 737.408 € en investissement.

Le budget 2018 présenté par le maire est voté à 670.023 € en fonctionnement et 1.007.205 € en investissement. Une convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économie d'énergie sera signée entre la commune et le pays Terres de Lorraine (vote à la majorité).

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe simultanément à la suppression du poste d'adjoint technique territorial.

Approbation de la participation de la commune au projet adolescence mutualisé.

Convention de mise à disposition de personnel avec le CDG54 pour une mise en conformité de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne.

Un lancement d'appel d'offres pour les travaux rue de l'Eglise est effectif.

Samedi 14 avril 2018 / Maron

Le conseil vote son budget 2018

Lors de sa dernière session, le conseil a approuvé les comptes 2017, et a décidé de réaffecter le résultat d'exercice 2017 sur le budget primitif de l'année 2018 comme suit : 69.927,22 € à la section investissements, et 250.824,37 € à la section fonctionnement. Les taxes locales sont maintenues aux mêmes taux que 2017 (16,53 % pour la taxe d'habitation, 19,56 % pour le foncier bâti, et 38,28 % pour le foncier non bâti). Les subventions aux associations pour 2018 ont aussi été fixées : Bélier Meulson 12.000 € ; AFR 1.700 € ; Amitié Slizer Meulsonne 200 € ; Mets le Son 500 € ; Anciens combattants 50 € ; Peinture et Patrimoine Lorrain (Messein) 100 € ; Avoir Cycliste (Villers) sous réserve de l'organisation d'une course à Maron dans l'année 200 € ; ADMR 100 € ; Restos du Cœur 150 € ; Secours populaire 150 € ; Donneurs de sang 100 € ; Alu du Cœur 54 100 € ; Radio Déclit 100 € ; CLCV de Neuves-Maisons 50 €. Enfin, il a accepté par délibération d'arrêter le budget primitif 2018 pour 637.224,37 € à la section de fonctionnement et 256.247,98 € à la section d'investissement. Quant à la régie de recette des photocopies, le conseil a décidé de la supprimer. Les habitants pourront toujours bénéficier de photocopies gratuites en noir et blanc. Pour terminer, le maire a informé les élus que M. Christophe Robert a démissionné du conseil.

Samedi 14 avril 2018 / Sexey-aux-Forges

Les échos du conseil

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Patrick Potts, maire.

Le compte administratif 2017 et les comptes de gestion ont été votés à l'unanimité avec les résultats de clôture suivants : en fonctionnement 121 716 € et en investissement 32 165 €. Les taux des 3 taxes locales augmentent légèrement et passent de 9,31 % à 9,59 % pour la taxe d'habitation, de 12,41 % à 12,78 % pour la taxe sur le foncier bâti et de 22,60 % à 23,28 % pour le foncier non bâti. Subventions accordées : association Bélier/Meulson 12 000€, foyer rural 600 € et les Jeunes sapeurs-pompiers 100€.

Le budget primitif est adopté également à l'unanimité ; en fonctionnement 505 361,11€ et en investissement 201 509 €. Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente s'élevant à 160 700 € TTC seront couverts en partie par un prêt relais de 125 000 € qui sera entièrement remboursé en 2019.

Le conseil adhère à la SPL X-DEMAT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et désigne M. Ghislain Paymal 3e adjoint en qualité de délégué de la commune au sein de l'AG. La commune décide de reconduire la participation au projet ados mutualisé pour 2018 proposée par la CCMM pour un montant de 4 112€.

Le conseil décide également d'adhérer au service RGPD (règlement général sur la protection des données) du centre de gestion 54 et nomme Patrick Potts comme délégué à la protection des données.

Les subventions votées au conseil municipal

C'est devant une salle comble que le conseil municipal s'est déroulé, salle d'honneur, de la mairie.

Subventions

Après quelques annonces, notamment le rappel des travaux à venir et en cours, le maire, Jean-Pau Vinchelin, a ouvert la séance avec le point les subventions aux associations. Avec la politique actuelle et les subventions en baisse de l'Etat, la municipalité a souhaité ne pas augmenter le budget dédié.

Il a cependant souligné l'importance des associations et des bénévoles.

Ainsi, les associations de quartiers sont subventionnées à hauteur de 10.470 € ; le secteur culture à 43.830 €, l'éducation populaire à 33.950 €, le secteur scolaire à 6.700 € ; le sport qui voit son nombre de licenciés augmenter de 3.7 % sera subventionné à hauteur de 91.950 €. 261.800 € seront accordés aux associations diverses comme l'Atelier du Savoir-Fer, Océan ou encore le CCAS.

Urbanisme

La ville achète des parcelles dans le secteur de la gendarmerie, des locaux de la Caisse d'Epargne

Vie scolaire

Une convention a été signée pour la fourniture de repas aux élèves de l'école Villon avec le collège Callot. Convention aussi pour un programme d'échanges d'un étudiant avec le Québec.

Vie municipale

Vincent Ferry démissionne du conseil municipal en raison de sa prise de poste dans d'autres institutions. Son successeur est Eric Krajewski.

Sandrine Lambert est titularisée.

Lino Buttice, président du pôle social



Lino Buttice souhaite valoriser les associations qui participent à l'animation de la ville.

Tout en restant conseiller municipal de base, Lino Buttice a été nommé président du pôle social. Fonction qui n'implique aucune indemnité mais qui nécessite un investissement personnel pour tisser du « lien social » entre les associations, les jeunes et les anciens. Le pôle social est, avant tout, une « force de proposition », portant « un regard collectif sur les actions des associations » pour bien mesurer leurs besoins. Il s'agit, notamment, de valoriser les associations qui s'investissent

également dans la vie communale. Lino Buttice a déjà quelques projets dans « l'associatif de loisirs ». Passionné, entre autres, par l'informatique, il souhaite aider les anciens à se familiariser avec le monde numérique, ne serait-ce que pour cliquer sur leur déclaration aux impôts. Une 1^{re} réunion du pôle social a réuni une vingtaine de participants.

Pas d'augmentation des taxes

Les taux des taxes locales restent identiques, soit 14,48 % pour la taxe d'habitation, 19,96 % pour le bâti foncier et 59,58 % pour le bâti non foncier. Le compte de gestion et administratif affiche un résultat de clôture de l'exercice 2017 à - 35.524 € en investissement, à 554.595 € en fonctionnement pour un résultat global à 519.072 €. Le budget 2018 est voté à l'unanimité pour 631.436 € en investissement et à 1.651.802 € en fonctionnement. 12.865 € seront versées aux associations. Une subvention exceptionnelle de 2.000 € sera livrée à l'association DBDC. Le conseil a voté le renouvellement de la convention d'occupation précaire de la brasserie communale à M^{me} Brault pour une année supplémentaire.

Le conseil autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service RGPD avec le Conseil départemental. En 2018, les travaux prévus sont l'aménagement routier des rues Saint-Maurice et Joliot-Curie, les trottoirs de la rue Sensiquet et la construction de sanitaires dans la salle du plan d'eau. La commune enregistre dans son effectif Marcellin Claudel, arrivé à la base nautique et de plein air. Le nettoyage du lac aura lieu le samedi 9 juin.

Pont-Saint-Vincent

Politique 8

Au dernier conseil

Le 12 avril, Jacques Seren, maire de la commune, réunissait le conseil municipal, essentiellement pour des affaires financières. Le mode de calcul proposé pour les tarifs de la classe de découverte a été contesté par l'opposition, car il comportait peu de tranches, ne tenait pas compte d'une subvention et les tarifs avaient déjà été communiqués aux familles. Les calculs seront refaits. Devant l'absence de deux secrétaires, le maire a proposé de signer une convention avec le Centre de gestion. Pour financer, il va tenter de vendre un immeuble. Le tableau du conseil devait être modifié. L'opposition s'est dite surprise d'apprendre la démission, déjà ancienne, de madame Maugué. Pour ces deux derniers points, les délibérations sont passées par 9 pour, 6 abstentions et 1 contre.

La suite est devenue conflictuelle pour le vote du compte administratif. Le groupe d'opposition a parlé de gestion catastrophique, souligné le surendettement, et demandé le vote à bulletin secret pour éviter les pressions du maire sur ses colistiers, technique déjà employée ainsi que l'ont détaillée Antoine Desmonceaux et Yannick Hellak. Ce dernier a même ajouté que Jacques Seren n'était pas « digne d'être maire ». Les échanges vifs et houleux n'ont pas abouti à l'acceptation de la demande de vote à bulletin secret et l'opposition a quitté la salle. D'autres points ont été votés ensuite à l'unanimité.

L'ambiance est redevenue chaude – on pouvait s'y attendre – pour le budget 2018. Le maire a annoncé des coupes sombres affectant en particulier le personnel. Mais les budgets des écoles sont augmentés. Ne souhaitant pas discuter sur le budget car tous les conseillers avaient les documents en main, le maire a voulu passer directement au vote. Yannick Hellak est alors intervenu pour contester et réfuter, en particulier sur les subventions aux associations par des procédures qu'il a jugées illégales. Autres pratiques jugées illégales sur un versement du CCAS, l'utilisation d'une carte essence par un élu. Jacques Seren a finalement rompu les discussions en voulant passer au vote, toujours sans bulletin secret. Et il a été voté par une « entourloupe » que l'opposition a jugée encore une fois illégale. Finalement, l'ambiance est exécrable au sein du conseil. Quand on est à Pont, ne faudrait-il pas qu'un pont soit jeté entre le maire et ses conseillers ?

D. B.

Première Gratifieria à la Bougerie



Livres, vaisselle, électroménager, ici, tout est gratuit. A emporter choisir ou à déposer.

Dès l'arrivée devant les locaux de la Bougerie, le slogan attire le regard : « Zone de gratuité ». Organisée par les bénévoles, la bibliothèque proposait sa première Gratifieria pendant le week-end.

Les Meulsons étaient invités à amener les objets dont ils n'ont plus l'utilité, afin qu'ils trouvent un nouvel acquéreur, le tout gratuitement, d'où le nom Gratifieria (marché gratuit). Chacun pouvait venir déposer ou récupérer tout type d'objet : vases, poêles, vaisselle, petit électroménager.

Les organisateurs étaient accompagnés tout au long de la journée par Edith Favennec, cheffe de projet prévention ordures ménagères à la Communauté de Communes Moselle et Madon. Venue sur place avec de nombreux flyers et brochures ainsi que quelques posters instructifs, elle explique que ce type de manifestation a pour but d'informer les habitants, d'éveiller les consciences au gaspillage, et de faire

en sorte qu'un objet ne devienne pas un déchet. Pourquoi acheter quand on peut trouver son bonheur gratuitement ? Maron a fait le choix de consommer mieux et durablement.

Démonstrations, visites, expositions à la fête du Fer



Des démonstrations seront programmées tout au long du week-end des 30 juin et 1^{er} juillet.

Le programme s'annonce particulièrement dense à l'occasion de la 4^e fête du Fer, les 30 juin et 1^{er} juillet prochains. Il est ainsi prévu des démonstrations de réductions de minerai de fer, avec des bas fourneaux répliques de ceux du Moyen-Âge des environs de Neuves-Maisons. Outre la visite du site, il y aura des expositions sur la mine, la géologie, l'usine. L'installation d'un campement napoléonien. Des démonstrations de chaudronnerie,

de forge de lampisterie, mais aussi des métiers du feu, du verre de la poterie. Un spectacle de chevalerie sera aussi proposé le dimanche, de même que de nombreuses animations pour les petits. (poneys, jeux d'enfants...)

Ecole de guides

Mais l'actualité du Val-de-Fer, c'est aussi l'ouverture d'une école de guide. Michel Chevrier, cette figure de l'association qui a commencé sa carrière comme arpète pour la finir en tant qu'ingénieur souhaite ouvrir l'école de guides « aux plus jeunes ». Il s'agit de transmettre « les savoir-faire » les techniques d'autrefois, afin de pouvoir diriger des visites de scolaires, d'adultes, de familles...

Pour cet été, des marches nocturnes auront lieu du 29 juin au 24 août. « On reprend le chemin que les mineurs de Chaligny empruntaient depuis leurs cités pour monter à la mine ». Mais d'ici là, aura lieu le 10 une marche gourmande, de l'usine au bord de la Moselle à la mine. Un parcours de 9,5 km avec des départs entre 9 h 30 et 10 h 30.

Pour toutes ces manifestations, renseignements au 03.83.74.84.32

Val-de-Fer : le défi du tourisme industriel



Le Zublin bénéficiera d'une remise en état. Il abritera l'espace muséographique qui sera l'une des pièces maîtresses du site, avec bien évidemment les mines.



Toute l'équipe de l'APCI se mobilise pour relever le défi du tourisme industriel à la mine du Val-de-Fer.

Un projet d'envergure de 2,7 M€ prévoit de rénover et de transformer les anciennes mines de Neuves-Maisons pour y accueillir jusqu'à 20.000 visiteurs par an. Un enjeu économique, historique, patrimonial et de territoire.

Il y a de la passion dans chacune de leurs interventions. Autour du maire de Neuves-Maisons, Jean-Paul Vinchelin, élu il y a peu à la tête de l'APCI (Agence du Patrimoine et de la Culture des Industries Néodomiennes), les bénévoles parlent avec attachement de l'histoire des mines du Val-de-Fer, ouvertes en 1873 et qui ont fermé leurs portes en 1968. Ils y consacrent leur temps libre pour faire vivre et visiter ce haut-lieu de l'exploitation minière en Lorraine. Un attachement viscéral aujourd'hui récompensé par le déblocage « de 2,7 millions d'euros pour contribuer au développement du tourisme industriel », annonce Jean-Paul Vinchelin.

L'élu a mouillé la chemise. « Plus de 30 rencontres, autant de dossiers préparés », détaille-t-il. En ces périodes de restrictions budgétaires, c'est une prouesse, d'autant que près de 80 % de cette manne provient des subventions accordées, dont « entre 1,1 M€ et 1,5 M€ par l'EPFL (Établissement Public Foncier de Lorraine) ». L'État, la région Grand Est, la Communauté de communes de Moselle-et-Madon abonderont également à cet investissement d'envergure.

Vincent Ferry, le directeur de l'APCI (lire par ailleurs), Loriane Ferini, également de l'Agence, mais aussi Martine Bihr, Michel Chevrier, Francis Vinchelin, Annie Vinchelin, Marie-Lou Kadok, Roland Bronner ou encore Laurent Grenier sont autant de bénévoles qui contribuent au renouveau du site.

Entre 3 et 5 ans de travaux

« Les premiers travaux seront lancés fin juin, au moment où nous célébrerons la 4^e édition de la fête du Fer. Ils devraient durer entre 3 et 5 ans », avance Vincent Ferry. L'investissement de 2,7 M€ accordé au titre de la rénovation d'une friche industrielle prévoit de restaurer intégralement le Zublin, ce qui passe par une étape de désamiantage. Ce bâtiment, construit dans les années 30 par Édouard Zublin, est l'accumulateur de minerai. Inscrit à l'inventaire des Monuments historiques de Lorraine depuis 1992, il sera l'une des vitrines du site avec, entre autres, les mines à visiter.

L'objectif est de booster la fréquentation touristique. Elle est actuellement de 3.000 visiteurs à l'année. Pas mal déjà pour un site ouvert tous les jours en période estivale, les dimanches et sur rendez-vous le reste de l'année. L'ambition est de grimper à 20.000. Alors évidemment, pour y parvenir, un musée du Zublin va ouvrir. « Nous recherchons des objets et documents ayant appartenu aux mineurs. En particulier lampes, contrats de travail, visas, livrets ouvriers... Ainsi que des films qui montreraient la mine, l'usine, les ouvriers, la vie à Neuves-Maisons », détaille Vincent Ferry qui rappelle que le site a la vocation de devenir la mémoire du fer en Lorraine.

Alexandre POPLAVSKY

La Ville joue la carte de l'écologie



Le Citroën Berlingot XXL blanc entouré de Sylvain, Cédric, Steven et Robin, ainsi que de Mario Villa, 1er adjoint

Avec le soutien de Pays Terres de Lorraine, la commune vient d'acquérir un véhicule utilitaire 100 % électrique. Cet achat de coût modéré pour la commune, a été possible grâce à l'appui financier apporté par le Ministère de l'Environnement.

Le choix de l'électrique a été motivé par les courtes distances parcourues, l'octroi d'une subvention importante et la décision du conseil municipal de

s'engager sans plus attendre dans cette voie écologique afin de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Ce nouveau véhicule (économe et propre) a une autonomie maximum de 150 kilomètres et sa batterie se recharge en quelques heures (sur simple prise électrique durant la nuit). Il est ainsi tout à fait adapté aux missions effectuées quotidiennement par les agents techniques associés en amont à l'aménagement de la zone de chargement et vient renforcer le parc automobile vieillissant.

« Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21, sur un appel à projets TEPcv (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte). Le remplacement de véhicules polluants par des véhicules électriques est financé de manière très favorable pour les collectivités.

Il a été recommandé aux conducteurs de redoubler d'attention, car le silence des voitures électriques impose d'être deux fois plus vigilant envers les piétons, qui ne les entendent pas arriver ! » précise le 1^{er} adjoint, Mario Villa, en charge des services techniques.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Duel entre le maire et son ennemi intime



L'opposant Guy Bernard et son avocate Me Barbosa n'ont pas réussi à convaincre le tribunal.

Irréductible opposant, Guy Bernard a attaqué en diffamation le maire de Neuves-Maisons qui a finalement été relaxé. Un affrontement juridico-politique aux relents de Clochemerle.

Vous êtes un habitué de la violence ! ». C'est la phrase qui vaut à Jean-Paul Vinchelin, le maire de Neuves-Maisons, d'être convoqué, ce mercredi, devant le tribunal correctionnel de Nancy. Les mots ne semblent pourtant pas bien méchants. Mais ils

n'ont pas plu mais alors pas plu du tout à Guy Bernard, son plus farouche opposant, qui l'a attaqué en diffamation.

Entre les deux hommes, il y a des années de combat politique féroce qui ont forgé une solide inimitié. La moindre étincelle peut provoquer un incendie.

Cela a été le cas le 10 novembre dernier. Ce jour-là, Guy Bernard qui n'est plus élu, vient assister au conseil municipal avec une poignée de partisans afin de protester contre l'instauration d'une taxe sur l'électricité. Un conseiller qui est dans son camp, réclame que le sujet soit mis à l'ordre du jour. Refus du maire. Guy Bernard veut alors prendre la parole. Mais il n'est que simple spectateur et n'a en principe qu'un seul droit, celui de se taire. Le premier magistrat de Neuves-Maisons refuse donc de le laisser parler.

L'opposant veut passer en force et balance à son ennemi intime : « Monsieur le maire, vous assomez les contribuables ! » La réaction ne se fait pas attendre. L'élu pique un coup de colère. Il bondit de sa chaise, suspend la séance la séance du conseil et menace de faire appel aux gendarmes pour évacuer la salle.

Rage et relaxe

Le maire jette aussi au visage de son adversaire la phrase litigieuse : « Vous êtes un habitué de la violence ! » De la pure diffamation, selon Me Barbosa, l'avocate de l'irréductible opposant : « Le maire était dans un état de rage et ses propos avaient pour but de porter atteinte à l'honneur de mon client qui n'a aucun antécédent de violence et dont le casier judiciaire est vierge ».

L'opposant qui réclame 1 000 € de dommages et intérêts, est venu assister au procès, bien décidé à obtenir une revanche judiciaire. Le maire n'a, lui, pas fait le déplacement. Il a laissé à Me Christine Tadic, le soin de le défendre. « Il y a eu une altercation, peut-être une injure mais pas de diffamation. Car pour cela il faut qu'il y ait un fait précis qui porte atteinte à l'honneur de la victime. Ce qui n'est pas le cas », argumente l'avocate qui plaide la relaxe.

Le vice-procureur se lave, lui, les mains de ce dossier dont le Parquet n'est pas à l'origine. Il ne prend pas de réquisition et laisse le tribunal se débrouiller. Les juges ont finalement décidé de relaxer le maire de Neuves-Maisons. Fin de l'affaire. Jusqu'à la prochaine.

Christophe GOBIN

De l'économie à l'écologie via l'emploi



Les jeunes ont notamment participé au jeu de l'entretien d'embauche, le « job dating »

500 participants pour 18 animations sur deux semaines avec le concours de 30 entreprises et trois lycées : le Printemps de l'éco s'est achevé vendredi à la ferme pédagogique La Faisanderie à Bainville-sur-Madon.

L'objectif était de mettre en valeur les acteurs économiques de Terres de Lorraine qui regroupe le Toulais, le secteur de Colombey-les-Belles, le Saintois et la communauté de communes Moselle et Madon,

au total 100.000 habitants.

Parmi les animations proposées : la découverte de métiers divers, la présentation d'organismes de formation, la visite d'entreprises et la manière de trouver un emploi.

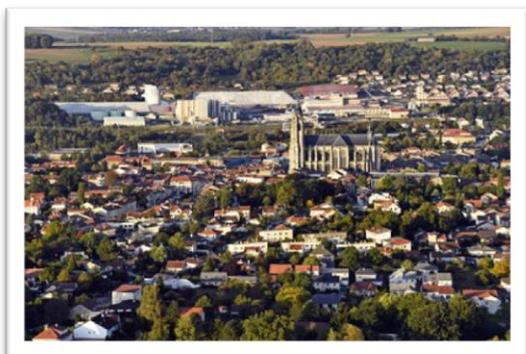
L'accent a été mis sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui se développe et qui regroupe dix pour cent des emplois locaux sous des formes variées : associations, coopératives, mutuelles ou fondations, le principe partant d'un fonctionnement démocratique, comme l'a expliqué Eric Marion, chargé territorial d'économie solidaire. Le contraire d'une économie « capitalistique » où la vie d'une entreprise locale peut dépendre de décisions prises à des milliers de kilomètres. Selon lui, l'économie linéaire (on extrait, on produit et on rejette les déchets) doit devenir circulaire (mieux produire, mieux consommer et recycler les déchets). Bref : « c'est qui le patron ? ». Réponse : « le consommateur ».

Il cite l'exemple d'un incendie de forêt : les animaux s'enfuient. Un minuscule colibri va chercher une goutte d'eau et la jette sur le feu. On se moque de lui. Mais si chacun en faisait autant, l'incendie (ou la pollution) serait combattu.

Entretiens d'embauche

Comment passer ce cap ? Doriane, 20 ans, veut devenir mécanicien auto. Une interlocutrice lui donne des conseils, car elle n'a pas encore le permis de conduire. La bonne manière de recourir à ses collègues sera la solution. Beaucoup de jeunes sont issus de l'école de la 2^e chance qu'il faudra savoir saisir. Tout l'intérêt du Printemps de l'éco était là, notait Hervé Tillard, de la CCMM.

Les secrets de la géographie fiscale



Varangéville et Saint-Nicolas-de-Port sont à l'image de la moyenne départementale avec 42 à 43 % de foyers imposés.

Qui paie quoi en Meurthe-et-Moselle ? Quelles sont les communes qui concentrent le plus de foyers imposés ? Où rapporte-t-on le plus au fisc ? Nous sommes allés fouiller les données du ministère des Finances.

169.151 contribuables ont effectivement payé des impôts en 2017 en Meurthe-et-Moselle. En clair : une fois la déclaration faite, ce sont 42 % des foyers qui

doivent passer à la caisse. Les autres ne sont pas imposables. Mais cette proportion est évidemment très variable selon les communes. Si les derniers chiffres ne sont pas encore tous disponibles, nous sommes allés décortiquer ceux de 2016, sachant que les variations annuelles ne sont pas considérables.

Densité de foyers imposés

C'est à Dommartemont que l'on croise le plus de foyers imposés : ils sont 72,2 % à payer des impôts. La commune est talonnée par Azelot. Viennent ensuite Velaine-en-Haye (68,5), Fontenoy (66,2), Houdemont (65,4), Ville-en-Vermois, Méréville, Dommartin-sous-Amance, Lupcourt, Fléville, Sivry, Richardménil.

Où sont les non imposés ?

À l'inverse, c'est à Thil que le nombre de foyers imposés est le plus faible (15,5 %).

Revenus limités aussi à Villerupt (16,7), Errouville, Mont-Saint-Martin, Crusnes, Joudreville, Herserange (toutes ces communes à moins de 20 % de contribuables taxés).

Les grandes villes

Côté villes principales : Nancy est à 45,9 % de contribuables imposés, Pont-à-Mousson à 39,7. Suivent Vandœuvre (37,1) à Toul (33,2), Lunéville (33,6). Longwy (23,6).

Les foyers les plus aisés

Le revenu fiscal de référence moyen (après les abattements, les déductions de charges comme une pension alimentaire etc.) est de 88.670 € à Dommartemont, 75.880 à Laître-sous-Amance, 74.850 à Houdemont, 61.680 à Chenicourt, 56.490 à Lupcourt, 55.950 à Lay-Saint-Christophe.

Les foyers les moins aisés

Ils sont à Gogney (23.780 € de revenu en moyenne), Bouzanville (24.810), Ognéville (25.810), Grimonviller (26.150), Tanconville (26.420).

Combien paie-t-on ?

À Nonhigny, pas d'impôt sur le revenu pour le fisc. À Han-devant-Pierrepont, on paie en moyenne 600 €, à Gogney 750, à Jœuf 1.590, à Vandœuvre 3.310 contre 5.000 à Nancy, 16.240 € à Dommartemont, 9.980 à Houdemont.

Ce que rapportent les communes

C'est évidemment Nancy, avec sa population importante, qui verse le plus d'impôt sur le revenu. Ses contribuables rapportent 132 M€ à l'État, Villers-lès-Nancy est à 20 M€, Vandœuvre à 18,7, Laxou à 18,2 M€, Lunéville à 11,4 M€, Saint-Max 9,9 M€. Pont-à-Mousson à 9,5 M€.

Les insolites

C'est à Bienville que l'on compte le plus petit nombre de foyers fiscaux : 14. C'est à Venezey que le fisc fait, outre Nonhigny, le moins de recettes : 1.000 €.

Par ailleurs, il y a plus de foyers fiscaux imposés à Villers et Laxou qu'à Pont-à-Mousson, Toul, Lunéville.

On recense 5.328 foyers fiscaux dont le revenu de référence dépasse 100.000 €.

Ghislain UTARD
